

APPEL DE PROJETS. COLLECTION ART PUBLIC MARGUERITE-VALOIS MADDOCKS, VILLE DE COWANSVILLE.

Politique d'acquisition d'œuvres pour la collection d'art public
Marguerite Valois-Maddocks de la ville de Cowansville

DESCRIPTION DU PROJET

La création de l'œuvre d'art public consiste en la réalisation d'une œuvre d'art pérenne qui devra mettre en valeur l'un des axes principaux de la ville de Cowansville, soit la rue Principale, la rue du Sud ou la rue de la Rivière. L'œuvre sera la propriété de la municipalité et sera dévoilée au grand public au printemps 2021.

MANDAT

Le mandat consiste à concevoir et réaliser une œuvre d'art urbaine en harmonie avec la superficie et l'environnement du site qui l'accueille tout en respectant les directives du projet ci-dessous décrit.



« Entrelacs », LaGaan

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité, innovation et la valeur esthétique de l'œuvre.
- La cohérence et la pertinence de l'œuvre en fonction de son emplacement et de la collection d'art public.
- La permanence de l'œuvre.
- Le professionnalisme de l'artiste.
- La renommée de l'artiste.
- Le coût de l'œuvre.
- La possibilité de diffusion et de mise en valeur de l'œuvre.
- Les spécifications de conservation.
- Le professionnalisme du dossier présenté.
- Un financement réaliste et crédible pour la production et l'installation de l'œuvre.

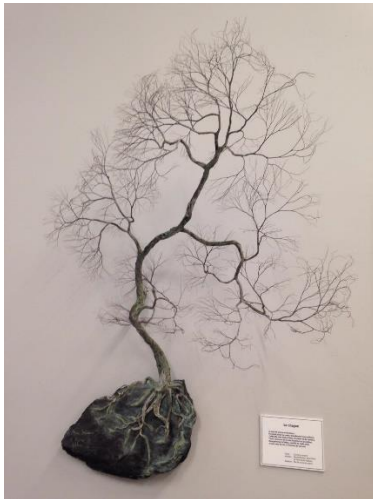
EXIGENCES AYANT TRAIT À LA CONCEPTION DES ŒUVRES *IN SITU*

La conception de l'œuvre *in situ* pour la collection d'art public est faite en fonction des exigences ci-dessous décrites:

- Installation permanente à l'extérieur résistante aux intempéries.
- Porter attention à la nature environnante de l'emplacement de l'œuvre.
- Respecter les critères du PIIA.
- Privilégier l'usage de matériaux nobles.
- Tenir compte de la sécurité, la durabilité et la facilité d'entretien.
- Interdiction d'afficher quelque publicité ou matériel promotionnel que ce soit pour toute compagnie ou produit.
- Ne peut déroger au droit de propriété intellectuelle, ou être en violation de marques de commerce, de marques de produit, d'images d'activités illégales.
- Aucune reproduction en totalité ou en partie n'est permise.

INSTALLATION

La municipalité pourvoira à l'installation, au support et à l'éclairage de l'œuvre, et, le cas échéant, aux aménagements extérieurs requis, pour un montant maximal de 5000 \$. La fabrication et mise en place de la plaque d'identification de l'œuvre seront également fournies par la municipalité.



BUDGET

Un budget de 10000 \$ taxes incluses est alloué à la réalisation de l'œuvre pour la collection d'art public. Ce montant inclut le cachet de l'artiste, les matériaux et les autres coûts engendrés par la production de l'œuvre.

« *Le Citoyen* », Paul André Leblanc avec la collaboration de David Warner et René Pilon

ÉCHÉANCIER

- La date limite pour déposer un projet complet est le 31 août 2020, à midi.
- La rencontre de démarrage aura lieu la semaine du 28 septembre 2020 à l'occasion de laquelle l'artiste sélectionné soumettra une méthode de travail et un échéancier.

- La livraison de l'œuvre finale devra être faite au plus tard le 15 avril 2021.
- Le dévoilement aura lieu au printemps 2021. La présence de l'artiste est requise.

COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION

Faire parvenir votre dossier complet par courriel à cultureetpatrimoine@ville.cowansville.qc.ca au plus tard le 31 août 2020 à midi.

Le dossier doit contenir les éléments suivants:

- Curriculum vitae ou profil artistique à jour.
- Une image numérique de la proposition (esquisse).
- La liste détaillée des coûts du projet.
- Une courte description de la proposition (texte).
- Le descriptif de l'œuvre (titre, format, médium/support, année et lieu d'exécution).

PERSONNE-RESSOURCE

Philippe St-Denis, Directeur
Service des loisirs et de la culture
450 263-0141, poste 422
pstdenis@ville.cowansville.qc.ca